

Séance du : 7 décembre 2023

n° 56/2023

L'an deux mille vingt-trois, le sept décembre à 17 heures 30.

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 30 novembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au foyer rural d'Avignonet Lauragais, siège du Pole d'Equilibre Territorial et Rural, sous la présidence de M. HEBRARD Gilbert.

Mr Philippe HEDIN est désigné comme secrétaire de séance.

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Sophie ADROIT, Christine BIGNON, Valérie GRAFEUILLE ROUDET, Catherine LATCHE, Patricia MALMAISON, Martine MARECHAL, Hélène MARTY, Nathalie NACCACHE, Florence SIORAT, Estelle VILESPY

Brice ASECIO, Serge BARTHES, Pierre BODIN, Guy BONDOUY, Jean-Clément CASSAN, Christian CESSSES, François DEMANGEOT, Christian FABRE, Michel FERRET, Jean-Luc GOUXETTE, Philippe GREFFIER, Dominique GUIRAUD, Gilbert HEBRARD, Christian LAGENTE, Jean-Marie PETIT, Christian PORTET, Daniel RUFFAT, Alain SCHMIDT, Serge SERRANO, John STEIMER

Délégués suppléants représentant un délégué titulaire :

Philippe HEDIN, Roger PEDRERO

En exercice : 63

Présents : 32

Avaient donné pouvoir :

Serge KONDRYSZYN à Serge BARTHES

Nombre de voix : 33

Excusés :

Evelyne CESSSES, Virginie MIR, Marie-France LOISEL

Gérard LAVIGNE, Laurent HOURQUET, Philippe BARBASTE, Robert BATIGNE.

Objet : Décision Modificative n°5 portant ajustements divers

Vu la délibération 17/2023 du comité syndical du 12 avril 2023 approuvant le budget du PETR du Pays du Lauragais 2023,

Considérant qu'au regard de l'exécution du budget il y a lieu de procéder à des réajustements tels que ci-dessous :

- l'actif (transfert compte 2313 pour apurement des travaux en cours)
- l'apurement des frais d'études
- l'apurement des frais de documents urbanismes
- les reprises des subventions (et mises à jour de subventions)
- les amortissements
- la provision pour le CET

Monsieur le Président propose une modification à apporter au budget comme suit :

Investissement			
Dépenses		Recettes	
Chapitre / Article	Montant	Chapitre / Article	Montant
040 - 13911 Etat et établissements nationaux	7 547,37 €	021 Virement de la section de fonctionnement	42 932,48 €
040 - 13912 Régions	13 098,12 €	10222 FCTVA	3 600 €
040 - 13913 Départements	12 359,76 €	041 – 2031 Frais d'études	78 521,67 €
040 - 13917 Budget communautaire et fonds structurels	29 975,57 €	041 – 2051 Concessions et droits similaires	6 600 €
040 - 13918 Autres	31 353,00 €	041 – 2135 Instal.géné.,agencements,aménagements des constructions	7 413,24 €
041 – 2313 Constructions	92 534,91 €	040 – 2802 Frais liés doc. urbanisme & numérisation cadastre	23 059,09 €
		040 – 28031 Frais d'études	111 372,40 €
		040 – 281318 Autres bâtiments publics	-86 658,32 €
		040 – 28135 Install.géné.,agencement,aménagements des constructions	178,41 €
		040 – 28181 Install.générales,agencement & aménagements divers	-1 938,73 €
		040 – 28182 Matériel de transport	2 351,10 €
		040 – 28184 Mobilier	59,97 €
		040 – 28281 Install.générales,agencement & aménagements divers	-17,90 €
		040 – 28282 Matériel de transport	-394,47 €
		040 – 28284 Mobilier	-210,21 €
TOTAL	186 868,73 €	TOTAL	186 868,73 €

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Chapitre / Article	Montant	Chapitre / Article	Montant
023 Virement à la section d'investissement	42 932,48 €	042 – 777 Quote-part des subventions d'investissement transférées au cpte de résultat	94 333,82 €
042 – 6811 Dot.aux amort.des immo.incorporelles & corporelles	47 801,34 €		
6815 Dot.aux prov. pour risques & charges de fonct.	18 000 €		
011 - 6184 Versements à des organismes de formation	-9 400 €		
011 - 6236 Catalogues et imprimés	-2 500 €		
011 - 6257 Réceptions	-2 500 €		
TOTAL	94 333,82 €	TOTAL	94 333,82 €

**Ayant entendu l'exposé du Président,
Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical :**

1°) – Adopte la présente Décision Modificative Budgétaire n°5 à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Fait à Avignonet Lauragais, le 7 décembre 2023

Le Président

Gilbert HEBRARD

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 05 62 73 57 57

Courriel : contact@payslauragais.com

REÇU EN PREFECTURE

le 18/12/2023

Application agréée E.legalite.com